

# Risques sanitaires

---

L'OMS définit la santé environnementale comme les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement. Elle concerne également le contrôle et la prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Au niveau national, les risques sanitaires ont fait l'objet d'un plan : le PNSE 2 ou « plan national santé environnement ». Ce plan décline les engagements du Grenelle de l'environnement, en matière de santé-environnement.

Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener pour la période **2008-2013**, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'actions, tant au niveau national que local autour de **deux axes clés** :

- la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;
- la réduction des inégalités environnementales liées à l'âge, à l'état de santé de chacun, au contexte socio-économique ou encore à la zone géographique d'habitation.

En Franche-Comté, les risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux ont fait l'objet d'un travail important dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé-Environnement 2 (PRSE2). Ce dernier, qui couvre la période 2011 – 2015, a mis l'accent sur **4 axes** :

- « *réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau* »,
- « *réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé* »,
- « *réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé* »
- « *réduire les risques de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation* ».

Quatre sources de risques sanitaires liés à l'environnement sont mises en avant : le gaz radon, les sols pollués par des substances radioactives, les risques sanitaires liés à l'eau et les pollens de plantes potentiellement allergisantes.

<b>Atouts</b>	<b>Opportunités</b>
---------------	---------------------

<p>Le Plan Régional Santé Environnement 2 prévoit différents objectifs et orientations visant à réduire les risques sanitaires</p>	<p>L'augmentation de l'installation des périmètres de SAGE permet de gérer durablement la ressource en eau</p> <p>Le projet d'arrêté préfectoral permettra d'augmenter la lutte contre l'ambroisie à échelle régionale</p> <p>Augmentation des moyens liés à la requalification des bâtiments et sur la sensibilisation des professionnels du bâtiment concernant la problématique air intérieur</p>
<p><b>Faiblesses</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<p>Risque spécifique d'accumulation du radon dans les bâtiments en Franche Comté à l'origine d'une fraction de cancers du poumon attribuable au radon supérieure à la fraction nationale.</p> <p>Des enjeux sanitaires liés à l'alimentation en eau potable sur certains secteurs de la région. Enjeux qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Des risques sanitaires liés à la présence significative de l'ambroisie dans le Jura et progression de la plante sur l'ensemble de la région.</p>	<p>Les changements climatiques pourront avoir un effet non négligeable sur les risques sanitaires en général et plus spécifiquement sur la répartition des espèces exotiques à pouvoir allergène.</p> <p>De même les changements climatiques pourront accentuer les déséquilibres quantitatifs sur la ressource en eau.</p> <p>Les politiques énergétiques peuvent générer une dégradation de la qualité de l'air intérieur.</p>

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Plan de site
- Mentions légales
- Authentification

**URL source:** <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/risques-sanitaires>